

Quelques ressources pour démarrer sereinement votre activité

- Le site mon-entreprise.urssaf.fr regroupe tous les simulateurs pour évaluer le montant de vos cotisations et estimer vos revenus nets.
- La chaîne YouTube « L'actu des Urssaf » diffuse tous les tutoriels, webinaires et vidéos. Des experts vous présentent le fonctionnement de votre compte en ligne, vous informent sur vos droits et les dernières actualités concernant l'Urssaf et les entreprises.
- Si vous êtes auto-entrepreneur, l'application mobile Auto-entrepreneur simplifie toutes vos démarches, en vous permettant de déclarer directement votre chiffre d'affaires, de payer vos cotisations et d'obtenir un justificatif.











Vous venez de créer votre entreprise et vous avez des questions sur vos démarches, vos cotisations, votre couverture sociale. L'Urssaf vous accompagne aux étapes clés de votre première année en tant qu'entrepreneur.

Mes premiers mois avec l'Urssaf, c'est un accompagnement gratuit et personnalisé

Tout au long de l'accompagnement (15 mois si vous êtes travailleur indépendant, 9 mois si vous êtes autoentrepreneur),

- vous recevez, tous les mois, des informations personnalisées pour vous aider au quotidien dans votre nouvelle vie d'entrepreneur ainsi que des notifications aux principales étapes de votre parcours, afin de prévenir toute difficulté dans la réalisation de vos démarches et
- nous vous proposons de participer à des webinaires pour vous présenter les différentes formalités : déclaration, compte en ligne, protection sociale...
- si vous le souhaitez, vous pouvez également bénéficier d'un rendez-vous avec un conseiller dédié.

Comment rejoindre le programme ?



accompagnement-createurs.NPDC@urssaf.fr

En accueil

293 av. du président Hoover à Lille du lundi au vendredi

- sans rendez-vous de 8 h 30 à 12 h 30
- ou sur rendez-vous (à formuler depuis votre espace en ligne ou à défaut via contact.urssaf.fr)

Par téléphone :

0806 803 897 (nº non surtaxé)



Sur le site internet dédié :

urssaf.fr/mespremiersmois

BON À SAVOIR

Dès la création de votre entreprise, rendez-vous sur urssaf.fr ou autoentrepreneur.urssaf.fr pour créer votre compte en ligne en fonction de votre statut.

Si vous êtes travailleur indépendant au réel, cela vous permettra d'estimer vos revenus afin d'ajuster au plus près vos cotisations provisionnelles.

Si vous êtes autoentrepreneur, vous pourrez choisir de payer vos cotisations mensuellement. Cette option est particulièrement recommandée aux demandeurs d'emploi indemnisés car elle facilite le calcul de vos allocations chômage. Il en est de même pour le bénéfice des prestations attribuées par les Caf.

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, de l'aide à la création et à la reprise d'entreprise (Acre). C'est un dispositif d'exonération d'une partie des cotisations.

En savoir plus sur urssaf.fr

66

Mes premiers mois avec l'Urssaf, ils en parlent!

J'ai pu rencontrer un conseiller qui m'a expliqué toutes les démarches à réaliser rapidement après la création de mon entreprise. J'ai ainsi pu utiliser le service d'estimation de revenus pour ajuster le montant de mes cotisations.

Martin, 35 ans, informaticien

J'apprécie de pouvoir participer à des webinaires pendant lesquels je peux poser des questions aux experts de l'Urssaf. Si je ne suis pas disponible pour y assister en direct, je retrouve facilement le replay sur la chaîne Youtube L'actu des Urssaf.

Sophie, 27 ans, commerçante

Après une première carrière en tant que salarié, je me suis lancé en tant qu'auto-entrepreneur pour préparer ma reconversion. Grâce à cet accompagnement, j'ai compris le fonctionnement des cotisations et les droits au'elles m'ouvrent.

Patrick, 42 ans, plombier

Plus que des informations administratives,

Mes premiers mois avec l'Urssaf est un programme complet qui vous guide dans les multiples aspects de votre vie d'entrepreneur.

En vous inscrivant vous découvrirez tous les services de l'Urssaf qui peuvent vous aider à concilier vos vies professionnelle et personnelle, comment développer votre activité à l'étranger ou embaucher, etc.